



RAPPORT DE GESTION DU TRESORIER

Laurent VICINI

COMPTES 2019-2020

Comptes clos au 30 juin 2020

PROJETS 2021-2022

Budget, cotisations, contributions,
participations, autres mesures

Assemblée générale du 29 avril 2021

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

2018-2019 ET 2019-2020 - LES DEUX EXERCICES AVEC RÉSULTAT POSITIF

Les comptes des deux derniers exercices clos, dressés par l'expert-comptable puis audités et certifiés par le Commissaire aux comptes, n'ont appelé aucune observation ni rectification. Ils font apparaître un résultat positif, de 20 779 € pour l'année 2018-2019 et 69 461 € pour l'année 2019-2020. Les économies réalisées en matière de fonctionnement résultent d'une politique de gestion rigoureuse et d'une organisation des services et des missions adaptées et prudentes.

Ces économies permettent de prendre en charge en totalité le manque à financer du compte dégâts de gibier, déficitaire de 36 698 € la première année, 33 776 € la seconde. Cette situation très saine est due à une bonne maîtrise des populations de grand gibier et des dégâts. Elle est remarquable dans un contexte national et régional où nombre de départements ont atteint une situation où l'explosion des dégâts et des populations de sanglier dépasse largement les capacités de financement.

BUDGET ET COTISATIONS 2021-2022 - AUCUNE AUGMENTATION DE COTISATION

Conscient des déboires que nos chasseurs ont rencontré lors du confinement de novembre et même si les dérogations que la fédération a obtenues pour leur permettre de poursuivre leur saison leur ont permis de profiter de leur passion comme à peu près nulle part ailleurs en France, votre conseil d'administration a décidé :

- de solliciter la fédération nationale afin qu'elle porte auprès du Ministre du budget notre **demande de baisse des redevances cynégétiques 2021-2022** ;
- de n'appliquer **aucune augmentation de cotisations ni aux chasseurs ni aux sociétés de chasse pour 2021-2022** en renonçant aux 2 € d'augmentation annuelle.

Cette augmentation annuelle de 2 € venait chaque année compenser la diminution des effectifs, l'augmentation générale des prix pour les achats et approvisionnements, l'accroissement des missions confiées par le législateur à la fédération et, ne l'oublions surtout pas, le besoin de **moyens proportionnés et suffisants pour assurer la défense de nos valeurs et de notre passion dans un contexte où la chasse est de plus en plus attaquée**. Malgré l'absence d'augmentation des cotisations qui viennent abonder les comptes de la fédération, le **budget est dimensionné de façon à faire face à l'ensemble des besoins et il est proposé à l'équilibre**, ceci grâce à une exigence de rigueur et de maîtrise des dépenses. **Voilà un exemple à suivre qui devrait inspirer notamment nos plus hautes instances.**

AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN MASSIF À NOS SOCIÉTÉS DE CHASSE

L'organisation de la chasse dans le département repose sur nos sociétés de chasse. Sans cette vie associative qui repose sur le dévouement d'une équipe de bénévoles autour d'un président de chasse, nos campagnes seraient bien tristes. Le dire est une chose et c'est même une marque de fabrique pour le Lot-et-Garonne. **Dans des moments difficiles comme ceux que nous traversons depuis un an**, sans aucune possibilité ou presque d'organiser les manifestations qui vous permettent habituellement de vous financer, **votre conseil d'administration a décidé de vous apporter un soutien financier à la hauteur de la situation** et de vous aider à revitaliser la chasse pour sortir de cette crise. Exceptionnellement, vous le lirez aux pages suivantes, ce budget vous est proposé avec un montant de **subventions revalorisé à hauteur de 222 800 €** contre 128 900 € les années précédentes.

Autre conséquence de la réforme, le nombre de validations nationales progresse, diminuant de fait la possibilité pour la fédération de financer les dégâts de grand gibier par les cotisations des chasseurs. Les consignes données par la fédération nationale sont de compenser ces manques de recettes par une taxation plus forte des territoires, à savoir, chez nous, les sociétés de chasse. Consciente que vous ne disposez pas de sources de financement mobilisables, **votre fédération se veut garante du maintien**

d'une chasse populaire et ouverte à tous et se refuse à taxer les territoires malgré les consignes parisiennes.

EXPLICATIONS DES PRINCIPALES VARIATIONS

Vous aurez noté au budget une augmentation conséquente des charges de location de matériels. Elle correspond pour une large part à un changement opéré dans le cadre d'une refonte du système informatique, dont la modernisation, reportée un temps, s'impose aujourd'hui. Le contrat de location et de maintenance de l'ensemble des matériels vise à mieux répondre aux besoins actuels. Il sera couplé à une sécurisation des systèmes permettant de mieux appréhender le risque de piratage et de cyberattaque auquel les fédérations se retrouvent désormais très exposées, compte tenu de leurs missions de service public et eu égard à leur fonction de gestion et de représentation de la chasse.

Le financement de l'**augmentation sans précédent des subventions** repose sur la validation d'un projet associatif qui est soumis à votre vote. Le **résultat de l'exercice 19/20 (+ 69 461 €)** sera **affecté à une réserve spécifique exceptionnelle dédiée au soutien des sociétés de chasse**. Le **résultat de l'exercice 18/19 (+20 779 €)** sera prélevé au report à nouveau excédentaire pour l'affecter à cette même réserve spécifique exceptionnelle dédiée. Les subventions seront versées aux sociétés de chasse et comptabilisées en charges au niveau du compte de résultat avec une ventilation qui viendra reprendre et solder cette réserve spécifique.

Section analytique qui apparaît dans la comptabilité pour la deuxième année consécutive, l'éco-contribution, dont la mise en œuvre est confiée à l'Office français de la biodiversité et à la Fédération nationale des chasseurs, est une des concrétisations de la réforme nationale. Des frais de personnels y sont affectés. Une contribution prise sur chaque validation nationale du permis de chasser vient abonder le fonds national dédié au financement des actions des fédérations portant sur la biodiversité. Cette contribution, à hauteur de 10 € à la charge de l'État et de 5 € à la charge de la FDC, compensés dans le cadre d'une convention financière qui lie la FDC à la FNC, est à l'origine de la subvention d'exploitation financière de 61 030 € reversée par la FNC. Une autre subvention d'exploitation, à hauteur de 98 678 €, versés par la FNC à la FDC, intervient au titre du bénéfice de la réforme.

DÉCISIONS À PRENDRE ET ORGANE DÉLIBÉRANT

La crise sanitaire majeure que traverse le pays depuis maintenant plus d'un an, nous confronte à une situation inédite. Le régime juridique exorbitant du droit commun instauré en 2020 était venu autoriser le Gouvernement à transférer temporairement certaines compétences de l'assemblée générale de la fédération au conseil d'administration, de façon à ce que celui-ci délibère concernant le budget 2020-2021, le montant des cotisations et le renouvellement du commissaire aux comptes. En revanche, il renvoyait à l'assemblée générale suivante l'approbation des comptes et rapports de l'exercice clos. Les documents afférents avaient alors été soumis à consultation sur le site internet de la fédération et vous les y trouverez à nouveau. **Ces différentes décisions sont désormais soumises à votre vote.**

Le Ministère de tutelle a décidé que 2021 verrait toutes ces décisions prises par l'assemblée générale et c'est, ainsi que nous vous l'avons précisé par circulaire, un vote par correspondance qui, seul, peut vous être proposé. Le dossier qui suit vous présente les comptes 2019-2020, puis les projets de budgets et cotisations 2021-2022. **Je vous invite à examiner attentivement ces documents et à ne pas hésiter à prendre mon attache** ou celle des services de la fédération, pour que vous soit transmise une **version imprimée de tous les documents en consultation électronique ou pour obtenir plus d'explications**, que je me ferai un devoir de vous présenter.

**Le trésorier
Laurent VICINI**

COMPTES 2019-2020

Comptes clos au 30 juin 2020

COMPTES DE RÉSULTATS
1^{er} juillet 2019 - 30 juin 2020

CHARGES

<u>FRAIS GÉNÉRAUX</u>	Au 30/06/20	Au 30/06/19
Achats marchandises, divers matériels et autres achats et variations stocks matériels	10 774.21 €	20 870.40 €
Achats non stockés de matières et fournitures et achats logiciels	67 579.79 €	55 381.05 €
Locations, (matériels, immobilières et autres)	30 294.20 €	23 458.15 €
Entretien, réparations et frais de maintenance	48 526.07 €	42 587.82 €
Assurances : immobilisations, responsabilité civile et autres assurances	11 430.86 €	11 129.72 €
Services extérieurs divers (études et recherches, frais de colloques, documentation générale)	27 532.64 €	14 753.43 €
Honoraires (avocats, frais analyses, expert-comptable, commissaire aux comptes) et personnel intérimaire	37 989.82 €	45 951.84 €
Communication	82 741.45 €	78 038.91 €
Frais de transport, déplacements, indemnités tournées et repas (administratif - technique - conseil d'administration)	35 217.03 €	33 932.62 €
Frais assemblée générale	731.49 €	15 205.05 €
Frais réceptions et réunions	10 318.92 €	11 616.34 €
Frais téléphone et affranchissements postaux	49 708.86 €	45 085.11 €
Services bancaires	912.71 €	857.07 €
Cotisations (FNC, FRCNA, FNPFFS, divers) - Prestations externes	10 760.43 €	91 068.07 €
Impôts et taxes sur salaires et formation continue	19 995.08 €	24 947.76 €
Taxes foncières et autres taxes	5 871.14 €	5 533.14 €
Rémunérations des personnels et charges sociales	544 347.87 €	520 906.37 €
Autres prestations sociales	15 978.24 €	18 188.27 €
Subventions diverses et indemnités piégeage blaireaux et ragondins	8 610.00 €	10 035.00 €
Subventions sociétés	119 252.76 €	120 863.50 €
Subventions autres (lieutenants de louveterie, association gibier d'eau, association gardes particuliers)	6 720.00 €	7 011.00 €
Autres charges gestion courante	64 141.49 €	4 735.51 €
Dotations aux amortissements des immobilisations, dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels et dotations pour dépréciation stock matériels	120 808.17 €	95 404.33 €
Charges exceptionnelles et valeur nette comptable des actifs cédés	5 854.70 €	12 950.94 €
Charges financières (intérêts emprunts)	612.61 €	708.35 €
Impôts sur sociétés	2 927.00 €	2 581.00 €
Total frais généraux	1 339 637.54 €	1 313 800.75 €

<u>PRÉVENTION & INDEMNISATION DÉGÂTS DE GRAND GIBIER</u>	Au 30/06/20	Au 30/06/19
Indemnisation dégâts grands gibiers	118 029.60 €	132 218.75 €
Achats bracelets de marquage	14 601.14 €	13 878.83 €
Achats protection cultures et variation stock matériels	21 040.71 €	26 262.78 €
Déplacements et vacations estimateurs	13 208.18 €	24 796.84 €
Frais de maintenance informatique et autres charges externes (prestataire extérieur, agrainage)	3 913.85 €	5 574.80 €
Services bancaires	79.20 €	72.60 €
Participation financement clôtures	18 970.00 €	18 970.00 €
Subvention agrainage	5 500.00 €	8 097.00 €
Coût des actions techniques d'intérêt général afférent à la prévention des dégâts	5 500.00 €	5 150.00 €
Rémunération de personnels, charges sociales et indemnités de tournées	95 939.60 €	77 668.99 €
Autres charges gestion courante (régul compte)	--	1.43 €
Dotations aux amortissements des immobilisations, dotations aux provisions pour risques et charges, dépréciation stock matériels	94 023.29 €	124 889.87 €
Charges financières (intérêts emprunt)	967.05 €	1 087.19 €
<u>Total prévention et indemnisation dégâts grand gibier</u>	391 772.62 €	438 669.08 €
<u>TOTAL CHARGES</u>	1 731 410.16 €	1 752 469.83 €

PRODUITS

<u>FRAIS GÉNÉRAUX</u>	Au 30/06/20	Au 30/06/19
Ventes (gibiers, divers matériels et autres ventes)	12 461.43 €	10 703.16 €
Participation assemblée générale et autres réunions	--	562.00 €
Locations diverses et autres produits activités annexes	22 942.51 €	6 381.58 €
Subventions d'exploitation	178 884.45 €	77 670.14 €
Subvention contribution financière	61 030.00 €	--
Recettes statutaires (cotisations)	1 119 721.00 €	1 183 705.00 €
Produits sur placements	20 293.31 €	21 819.51 €
Autres produits sur opérations de gestion	6 500.26 €	38 856.84 €
Quote-part des subventions d'investissements	15 245.12 €	15 245.13 €
Reprise sur provisions et transfert de charges	5 796.39 €	16 334.93 €
<u>Total frais généraux</u>	1 442 874.47 €	1 371 278.29 €

<u>PRÉVENTION & INDEMNISATION DÉGÂTS DE GRAND GIBIER</u>	Au 30/06/20	Au 30/06/19
Contributions	188 937.00 €	198 399.00 €
Ventes protection cultures et autres ventes	5 796.06 €	8 060.20 €
Reversement fonds de péréquation	--	42 654.79 €
Participations personnelles des chasseurs de grand gibier ("timbre grand gibier")	116 430.00 €	122 200.00 €
Participations des territoires de chasse	10 928.50 €	
Produits financiers	--	312.50 €
Produits exceptionnels (régularisation dossiers) et produits s/exercice antérieur	12 644.21 €	3 972.51 €
Reprises provisions	23 260.87 €	26 371.77 €
<u>Total prévention et indemnisation dégâts grand gibier</u>	357 996.64 €	401 970.77 €
<u>TOTAL PRODUITS</u>	1 800 871.11 €	1 773 249.06 €

RÉCAPITULATIF

	2019-2020		2018-2019	
	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Frais généraux	1 339 637.54 €	1 442 874.47 €	1 313 800.75 €	1 371 278.29 €
Prévention dégâts grand gibier	391 772.62 €	357 996.64 €	438 669.08 €	401 970.77 €
<u>Total</u>	1 731 410.16 €	1 800 871.11 €	1 752 469.83 €	1 773 249.06 €
<u>Solde</u>	69 460.95 €		20 779.23 €	

BILAN au 30 juin 2020

Bilan ACTIF		au 30 juin 2020			au 30 juin 2019	Bilan PASSIF		au 30 juin 2020	au 30 juin 2019
		Brut	Amortiss. & dépréciations	Net	Net				
Actif immobilisé	IMMOB. INCORPORELLES	142 093.00	133 033.00	9 060.00	15 881.00	Capitaux propres	FONDS ASSOCIATIF	1 529 236.00	1 529 236.00
	IMMOB. CORPORELLES :						RÉSERVES DE GESTION	586 471.00	586 471.00
	Terrains	159 553.00		159 553.00	159 553.00		RÉSERVES DÉGÂTS	58 494.00	58 494.00
	Constructions	1 791 749.00	907 872.00	883 877.00	940 574.00		REPORT À NOUVEAU EXCÉDENTAIRE	297 816.00	240 338.00
	Installations Tech. ,mat. & Outillage	187 690.00	174 985.00	12 705.00	14 872.00		REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE (dégâts)	-353 493.00	-316 794.00
	Autres immo. Corporelles (mat. de transport, bureau & inform., mobilier)	273 904.00	253 252.00	20 652.00	30 368.00		RÉSULTAT Service Général		57 477.00
	Immobilisations financières	2 000.00		2 000.00	2 000.00		RÉSULTAT Service Dégâts	69 461.00	-36 698.00
	Total actif immobilisé	2 556 989.00	1 469 142.00	1 087 847.00	1 163 248.00		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	272 711.00	287 956.00
					Total capitaux propres	2 460 696.00	2 406 480.00		
Actif circulant	STOCKS DE MARCHANDISES	34 032.00	2 432.00	31 600.00	16 586.00	Provisions	PROVISIONS INDEMNITÉS RETRAITE	131 622.00	121 280.00
	STOCKS DE MARCHANDISES (Dégâts)				11 227.00		PROVISIONS RISQUES & CHARGES	34 600.00	
	CRÉANCES À COURT TERME	16 597.00		16 597.00	37 821.00		PROVISIONS RISQUES & CHARGES (dégâts)	323 389.00	274 430.00
	CRÉANCES À COURT TERME (Dégâts)				16 062.00		Total des provisions	489 611.00	395 710.00
	TRÉSORERIE	124 234.00		124 234.00	110 428.00	Dettes	DETTES FISCALES & SOCIALES	153 713.00	120 607.00
	TRÉSORERIE (dégâts)	506 676.00		506 676.00	523 703.00		EMPRUNTS	62 726.00	72 574.00
	CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (dégâts)	18 805.00		18 805.00	37 940.00		EMPRUNTS (Dégâts)	72 113.00	81 789.00
	PLACEMENTS & LIVRETS	1 708 788.00		1 708 788.00	1 441 511.00		AUTRES CHARGES À PAYER	179 038.00	138 325.00
							DETTES À COURT TERME (dégâts)	75 443.00	140 201.00
	Total actif circulant	2 409 132.00	2 432.00	2 406 700.00	2 195 278.00		PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	944.00	2 531.00
					PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (dégâts)	263.00	309.00		
					Total dettes	544 240.00	556 336.00		
	4 966 121.00	1 471 574.00	3 494 547.00	3 358 526.00		3 494 547.00	3 358 526.00		

PROJETS 2021-2022

**Budget, cotisations, contributions,
participations, autres mesures**

COTISATIONS 2021-2022

Chasseur ("timbre FDC") :

- cotisation validation annuelle : 90 € ;
- cotisation validation temporaire 9 jours : 45 € ;
- cotisation validation temporaire 3 jours : 22.50 € ;
- cotisation validation annuelle Nouveau Chasseur : 30 €.

Titulaires droits de chasse ("adhésion FDC territoires") :

- cotisation personne physique ou morale titulaire de droits de chasse sur des terrains situés dans le département et bénéficiaire d'un plan de chasse ou de gestion : 90 € ;
- cotisation autre personne physique ou morale titulaire de droits de chasse sur des terrains situés dans le département : 90 €.

CONTRIBUTIONS 2021-2022

Contribution par animal à tirer

- chevreuil : 18 € ;
- cerf, biche ou jeune : 83 €.

Actions visant à maîtriser les effectifs des populations de chevreuil en classement orange et rouge :

Sur l'ensemble de la sous-unité de gestion cynégétique, relèvement de la norme d'attribution avec un objectif de réduction des populations en classement orange, de forte réduction en classement rouge. Ajustement des quotas de prélèvement de tous les attributaires de la sous-unité à hauteur de la norme. Durant cette période, pour chaque animal à tirer attribué en plus du quota initial, le montant de la contribution dont chaque attributaire doit s'acquitter est remboursé par la fédération, après confirmation du prélèvement par le technicien de secteur.

PARTICIPATIONS 2021-2022 (al.5 art. L. 426.5 Code de l'environnement)

Participation personnelle des chasseurs :

- Participation par validation départementale annuelle : 15 €.
- Participation par validation départementale temporaire 9 jours : 8 €
- Participation par validation départementale temporaire 3 jours : 4 €
- Participation des territoires (bénéficiaires plan de chasse cervidés ou plan de gestion sanglier) :
 - Sous-unité de gestion cynégétique du farguais : 340 € ;
 - Sous-unité de gestion cynégétique du mézinais : 150 € ;
 - Déclassement prévu pour Ss-UG houilleissais (340 €) et Osse (90 €)
 - Autres sous-unités de gestion cynégétique et unité Périgord : 0 €

AUTRES MESURES 2021-2022

Validation du permis de chasser 2021-2022 :

- Les chasseurs sont invités à prendre l'attache du président de leur société communale de chasse ou de leur ACCA pour effectuer les démarches relatives à la validation du permis de chasser.
- Aucune validation n'est délivrée au guichet sauf demandes déposées par les sociétés de chasse ou ACCA avec bordereau de transmission.
- Frais de dossier / gestion pour la validation nationale : 5 €
- Pour les chasseurs sollicitant une validation départementale directement auprès du guichet de la fédération (hors évalidation et temporaires) :
 - frais de dossier : 5 € ;
 - délai d'envoi postal 10 jours.

Bracelets de marquage :

- grand gibier en enclos (I art. L. 424-3 Code environnement) : prix coûtant majoré des frais de gestion.
- daim en zone d'exclusion : prix coûtant majoré des frais de gestion.

PROMOTION RECRUTEMENT 2021-2022

Accès favorisé à la chasse :

- formations à destination des candidats chaque mois, sauf durant la période de chasse à la palombe et assistance des candidats dans les démarches administratives ;
- prise en charge pour partie des frais de formation, d'inscription et de délivrance des titres, soit un montant pour le candidat en première inscription sans échec de 84 euros.

Accès au permis de chasser pour les jeunes de moins de 18 ans résidant et obtenant leur examen en LOT-ET-GARONNE ou inscrits par une ACCA ou société de chasse du département :

- prise en charge totale des frais de formation, d'inscription et de délivrance des titres pour les candidats en première inscription sans échec ;
- remboursement du coût total de la première validation aux nouveaux chasseurs de moins de 18 ans validant leur permis dans l'année qui suit l'obtention du certificat de réussite à l'examen ;
- les nouveaux chasseurs ayant bénéficié de ces dispositions dès la réussite à l'examen entre le mois de décembre et le 30 juin, bénéficieront lors de la campagne suivante de la prise en charge par la fédération du montant de la cotisation annuelle (90 €) et de la participation personnelle des chasseurs (15 €).

Accès au permis de chasser pour les femmes résidant en LOT-ET-GARONNE ou inscrites par une ACCA ou société de chasse du département :

- prise en charge totale des frais de formation, d'inscription et de délivrance des titres pour les candidates en première inscription sans échec ;
- remboursement du coût total de la première validation aux femmes validant leur permis dans l'année qui suit l'obtention du certificat de réussite à l'examen ;

Parrainage pour le retour à la chasse des titulaires du permis de chasser résidant en LOT-ET-GARONNE ou inscrits par une ACCA ou société de chasse du département :

- remboursement de la participation personnelle des chasseurs (15 €) au parrain et au parrainé.

ASSURANCE RC ORGANISATEUR N° 960 0013 79087 Y 51 (Poncey-Lebas)

Aide financière aux sociétés de chasse

Les sociétés de chasse qui souscrivent l'assurance responsabilité civile "organisateur" (n° 960 0013 79087 Y 51 Poncey-Lebas) se verront reverser par la fédération une aide financière. Cette aide, d'un montant de 3,5 € par RC individuelle (n° 960 0013 79087 Y 50 Poncey-Lebas) souscrite par les membres de la société, est plafonnée au coût de la responsabilité civile "organisateur".

Afin d'aider les petites sociétés de chasse comptant moins de 50 membres, l'intégralité du coût de cette responsabilité civile "organisateur" lui sera remboursée par la fédération dès lors que la moitié de ses membres auront souscrit la RC individuelle chasseur (n° 960 0013 79087 Y 50 Poncey-Lebas). Pour déterminer le nombre de membres de la société de chasse, la fédération se réfère à la déclaration faite à la souscription du contrat.

Pour déterminer le nombre de membres de la société de chasse qui auront souscrit au contrat RC individuelle chasseur (n° 960 0013 79087 Y 50 Poncey-Lebas), la fédération prend en compte les chasseurs qui :

- soit ont souscrit au dit contrat d'assurance auprès de leur société de chasse au moment de la validation de leur permis de chasser et donné procuration à la société pour les représenter auprès de la fédération en signant le bordereau de transmission ;
- soit ont souscrit au dit contrat auprès de la fédération à l'occasion de la e-validation par internet de leur permis de chasser et ont, à cette occasion, désigné leur société de chasse puis lui ont donné pouvoir pour les représenter en cochant la case afférente ;
- soit ont souscrit au dit contrat auprès de la fédération à l'occasion de la validation de leur permis de chasser puis ont apporté leur pouvoir et signé le bordereau afférent, à condition de ne pas avoir déjà donné cette procuration à une autre société de chasse ou un autre territoire.

BUDGET
1^{er} juillet 2021 - 30 juin 2022

CHARGES

<u>FRAIS GÉNÉRAUX</u>	2021-2022	2020-2021
Achats marchandises, divers matériels et autres achats	17 300 €	17 300 €
Achats non stockés de matières et fournitures	51 600 €	51 600 €
Locations (locations matériels et autres locations)	52 040 €	25 700 €
Entretien, réparations et frais de maintenance	34 500 €	37 000 €
Assurances (immobilisations, responsabilités civiles et autres assurances)	11 650 €	11 900 €
Services extérieurs divers (études et recherches, frais colloques, documentation, cartes prélèvements, autres services extérieurs et dons)	15 000 €	17 700 €
Honoraires (avocats, frais analyses, expert-comptable, commissaire aux comptes) et personnels intérimaires	47 300 €	45 300 €
Communication	83 150 €	83 150 €
Frais de transport, déplacements et missions (administratif - technique - conseil d'administration)	33 300 €	35 500 €
Frais assemblée générale	8 400 €	8 400 €
Frais réceptions et réunions	14 000 €	14 500 €
Frais téléphone et affranchissements postaux	49 000 €	49 000 €
Services bancaires	900 €	900 €
Cotisations (FRCNA, FNC, FNPHFS, divers) - Prestations externes	26 100 €	11 910 €
Report sur éco-contribution de frais prestations externes	7 470 €	
Impôts et taxes sur rémunérations, formation continue	29 700 €	28 150 €
Taxes foncières et autres taxes	5 900 €	5 500 €
Rémunérations des personnels et charges sociales	594 810 €	544 153 €
Autres prestations sociales et tickets restaurant	18 300 €	18 300 €
Subventions sociétés et groupements	222 800 €	128 900 €
Report sur éco-contribution (Aménagements habitats FS)	9 000 €	
Subventions diverses (associations spécialisées gibier d'eau, garde particuliers lieutenants de louveterie, ...) et indemnités piégeurs (Sylvatub)	14 800 €	14 800 €
Autres charges gestion courante	3 250 €	3 250 €
Intérêts d'emprunt	450 €	550 €
Dotations aux amortissements des immobilisations et dotations provisions	83 250 €	103 200 €
Impôts sur sociétés	2 600 €	2 600 €
Report sur éco-contribution (frais indirects)	4 170 €	6 577 €
Total frais généraux	1 399 460 €	1 252 686 €

PRÉVENTION DÉGÂTS GRAND GIBIER	2021-2022	2020-2021
Montant des indemnités versées	160 000 €	185 300 €
Vacations et déplacements estimateurs départementaux et nationaux	34 600 €	14 000 €
Achat bracelets	14 900 €	14 860 €
Achat protections cultures (matériels, clôtures et agrainage)	45 000 €	45 000 €
Frais de maintenance informatique	1 200 €	1 200 €
Prestations de service	5 500 €	5 500 €
Charges de personnels affectées à la prévention et à l'indemnisation	90 150 €	99 800 €
Coût des actions techniques d'intérêt général afférentes à la prévention des dégâts (carburant, entretien véhicule, indemnités de tournées, subventions agrainage, amortissement véhicule)	6 750 €	7 300 €
Subvention agrainage	17 000 €	10 000 €
Intérêts d'emprunt	750 €	850 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	22 000 €	27 000 €
Total Prévention dégâts grand gibier	397 850 €	410 810 €

ÉCO-CONTRIBUTION	2021-2022	2020-2021
Frais de personnel	27 830 €	43 847 €
Frais déplacements	1 000 €	2 000 €
Amortissements	14 500 €	4 800 €
Frais indirects	4 170 €	6 577 €
Frais prestations externes	7 470 €	
Aménagements Habitats FS	9 000 €	
Total Éco-contribution	63 970 €	57 224 €

TOTAL CHARGES	1 861 280 €	1 720 720 €
----------------------	--------------------	--------------------

PRODUITS

FRAIS GÉNÉRAUX	2021-2022	2020-2021
Ventes aménagement petit gibier	15 000 €	15 000 €
Locations diverses et autres produits activités annexes	40 700 €	40 700 €
Subventions d'exploitation	214 310 €	162 440 €
Recettes statutaires (cotisations)	1 078 010 €	1 104 995 €
Quote-part des subventions d'investissements	15 240 €	22 490 €
Produits financiers	24 000 €	24 000 €
Reprise de réserve exceptionnelle pour soutien des sociétés de chasse	90 000 €	
Transfert de charges aide emploi	--	2 000 €
Total frais généraux	1 477 260 €	1 371 625 €

<u>PRÉVENTION DÉGÂTS GRAND GIBIER</u>	2021-2022	2020-2021
Contributions plan de chasse ("Taxes plan de chasse")	198 620 €	179 970 €
Ventes pour protection des cultures	6 000 €	6 000 €
Participation personnelle des chasseurs de grand gibier (timbre grand gibier)	105 450 €	112 125 €
Participation des territoires de chasse	5 000 €	10 000 €
Reprises sur provisions	34 000 €	34 000 €
<u>Total Prévention dégâts grand gibier</u>	349 070 €	342 095 €

<u>ÉCO-CONTRIBUTION</u>	2021-2022	2020-2021
Subventions	22 920 €	
Quote-part subvention	12 030 €	7 000 €
<u>Total Éco-contribution</u>	34 950 €	7 000 €

<u>TOTAL PRODUITS</u>	<u>1 861 280 €</u>	<u>1 720 720 €</u>
------------------------------	---------------------------	---------------------------

RÉCAPITULATIF

	2021-2022		2020-2021	
	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Frais généraux	1 399 460 €	1 477 260 €	1 252 686 €	1 371 625 €
Prévention dégâts grand gibier	397 850 €	349 070 €	410 810 €	342 095 €
Eco - contribution	63 970 €	34 950 €	57 224 €	7 000 €
<u>TOTAL</u>	1 861 280 €	1 861 280 €	1 720 720 €	1 720 720 €